

3/10a

À

ŒUVRES

DE

M. VICTOR COUSIN

CINQUIÈME SÉRIE

INSTRUCTION PUBLIQUE

TOME III

INSTRUCTION PUBLIQUE EN FRANCE

SOUS LE GOUVERNEMENT DE JUILLET.

Discussion de 1847

sur l'enseignement et l'exercice de la médecine.

PARIS

PAGNERRE, ÉDITEUR

44 bis, rue de Seine

—
1850

À

ÆUVRES
DE
M. COUSIN

V^e SÉRIE

INSTRUCTION PUBLIQUE

À

2100
1151

ŒUVRES

DE

M. VICTOR COUSIN

CINQUIÈME SÉRIE

INSTRUCTION PUBLIQUE

TOME III

NOUVELLE ÉDITION

revue et corrigée

INSTRUCTION PUBLIQUE EN FRANCE
 SOUS LE GOUVERNEMENT DE JUILLET.
 Discussion de 1847
 sur l'enseignement et l'exercice de la médecine



PARIS

PAGNERRE, ÉDITEUR

14 BIS, RUE DE SEINE

1850

À

AVANT-PROPOS.

Voici la dernière grande discussion d'instruction publique qui ait eu lieu sous le gouvernement de juillet. Elle a occupé pendant un mois entier la chambre des pairs, dans l'été de 1847. Elle est à la fois trop importante et trop spéciale pour ne point exiger une place à part d'une suffisante étendue : elle remplira tout ce volume et terminera **notre collection.**

Les questions engagées dans un projet de loi sur l'enseignement et l'exercice de la médecine et de la pharmacie, sont d'un intérêt puissant et durable pour la science et pour la société. Bornons-nous à rappeler les principales : I. On est aujourd'hui à peu près d'accord que les jeunes maîtres de l'enseignement supérieur, les agrégés, doivent être soumis au concours qui de tous points convient si admirablement à la jeunesse : mais faut-il aussi demander au concours, c'est-à-dire à des épreuves d'une quinzaine de jours, les professeurs titulaires dont l'autorité se doit fonder sur une

longue expérience, des écrits célèbres, une solide renommée? II. Un grand pays comme la France peut-il se contenter de trois facultés de médecine, et ne réclame-t-il pas au moins quatre ou cinq facultés, chargées de faire des docteurs, et s'appuyant sur dix ou douze écoles secondaires d'où peuvent sortir des praticiens d'un ordre inférieur, licenciés ou officiers de santé, ainsi que l'avaient proposé, en 1826, dans une première et lumineuse discussion, les plus illustres membres de la chambre des pairs, Chaptal et Cuvier à leur tête? III. Enfin convient-il de supprimer le second ordre de praticiens, établi par la loi, consacré par l'expérience, et de s'en reposer du service médical de toute la France sur les seuls docteurs, au risque de voir les facultés abaisser le doctorat pour le rendre accessible à un plus grand nombre; ou bien n'est-il pas évident que l'unité et l'indivisibilité de la médecine est un principe chimérique, et comme on a deux ordres de professeurs et deux ordres d'établissements d'instruction médicale, n'est-il pas sage aussi de maintenir deux ordres de praticiens, selon le vœu de M. Cuvier, et selon les besoins permanents de toute grande société civilisée? On trouvera ici ces questions, et d'autres encore, sérieusement débattues, et avec des solutions que le temps n'a point ébranlées dans mon esprit, parce qu'au lieu d'être empruntées à des vues passagères elles reposent sur la nature même des choses manifestée par l'expérience universelle. Je ne leur connais que des objections frivoles aux yeux de la raison; et pourtant formidables, je veux dire des objections intéressées.

Oui, le vrai, l'infatigable adversaire que j'ai rencontré à chaque pas dans le cours de cette discussion, c'est l'intérêt particulier, si habile à prendre le masque de l'intérêt général, et qui est l'appui secret de la plupart des préjugés et des erreurs.